

Arrêté du 12 août 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources et des compétences de la police nationale

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Modifie

Date 01/01/2014

Juridiction / Nature ARRETE

NOR / Numéro INTA1319038A

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027838106>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La direction des ressources et des compétences de la police nationale comprend : — la sous-direction de l'administration des ressources humaines ; — la sous-direction de la formation et du développement [...] des compétences ; — la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel ; — la sous-direction des finances et du pilotage. [...]

[...] La direction des ressources et des compétences de la police nationale comprend : — la sous-direction de l'administration des ressources humaines ; — la sous-direction de la formation et du développement [...] des compétences ; — la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel ; — la sous-direction des finances et de la performance. [...]

[...] La direction des ressources et des compétences de la police nationale comprend : — la sous-direction de l'administration des ressources humaines ; — la sous-direction de la formation et du développement [...] des compétences ; — la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel ; — la sous-direction des finances et de la performance ; — la sous-direction de l'équipement et de la logistique [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'intérieur, Vu la loi n° 66-492 du 9 juillet 1966 portant organisation de la police nationale ; Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale, notamment son article 3 ; Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ; Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ; Vu l'avis du comité technique central de la police nationale du 10 juillet 2013 ; Vu l'avis du comité technique ministériel du ministère de l'intérieur du 11 juillet 2013, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE INTA1319038A du 1 janvier 2014, « Arrêté du 12 août 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources et des compétences de la police nationale ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027838106>
(consulté le 28 août 2026).